



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 10 DEC. 2020
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Renouvellement de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Régional relative au suivi quantitatif et qualitatif de la nappe	N° 18/20	3 décembre 2020

Fait à Istres le 10 DEC. 2020

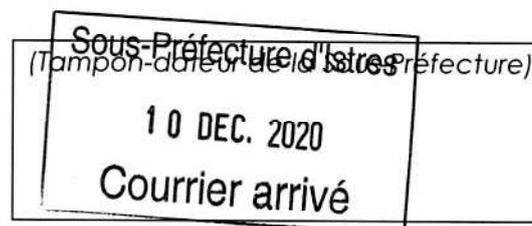
La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :





Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 18/20

Objet de la délibération : Renouvellement de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Régional relative au suivi quantitatif et qualitatif de la nappe

L'an deux mille vingt
et le trois décembre
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN,

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, M. Jean-Michel BOCOIGNANO, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Louis LESCOT, M. André MANELLI, Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT

➤ Pour les membres à voix consultative : *néant*

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
M. Vincent BONFILLON à M. Jean-Louis PLAZY
M. Olivier MICHEL à M. Jean-Pierre FRICKER

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 21
Procuration : 3
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 24

Secrétaire de séance : Daniel HIGLI

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

Le SYMCRAU assure un suivi qualitatif et quantitatif patrimonial de la nappe depuis 2012 pour gérer durablement la ressource en eau souterraine.

La réalisation et l'équipement des piézomètres ainsi que les campagnes d'analyses qualitatives ont fait l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional depuis la création du réseau en 2012. La périodicité de ces aides est annuelle.

Le SYMCRAU envisage également une refonte de l'observatoire de la nappe afin d'améliorer les conditions d'accès aux données, de développer une interface de visualisation de l'état quantitatif de la nappe et de sécuriser l'ensemble des données ainsi que le site internet.

L'achat d'un véhicule de terrain adapté devient indispensable pour les missions dans la Crau en remplacement du Kangoo qui est vétuste et dont les réparations sont de plus en plus fréquentes.

Il convient donc de délibérer sur le renouvellement de ces aides pour l'année 2021.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et au Conseil Régional, avec le taux maximum, pour le suivi quantitatif et qualitatif de la nappe de la Crau sur la base du plan de financement ci-après :

		Coûts total		AERMC		CR PACA		SYMCRAU	
		€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	
FONCTIONNEMENT	Suivi état chimique	Analyses en laboratoire : Suivi patrimonial	24 000,00 €	50%	12 000,00 €	30%	7 200,00 €	20%	4 800,00 €
		Maintenance	1 000,00 €	50%	500,00 €	30%	300,00 €	20%	200,00 €
	Campagne thématique sur les aquifères anté-pliocène de la Crau	Analyses isotopiques en laboratoire	5 000,00 €	50%	2 500,00 €	30%	1 500,00 €	20%	1 000,00 €
		Défraiement stagiaire "étude des aquifères anté-pliocène de la Crau"	4 000,00 €	50%	2 000,00 €	0%	0,00 €	50%	2 000,00 €
	Suivi piézométrique	Télétransmission des données (GPRS + FTP)	5 000,00 €	50%	2 500,00 €	30%	1 500,00 €	20%	1 000,00 €
		Abonnement pour corrections DGPS	1 000,00 €	50%	500,00 €	30%	300,00 €	20%	200,00 €
		Maintenance	1 000,00 €	50%	500,00 €	30%	300,00 €	20%	200,00 €
	Suivi salinité	Maintenance	1 000,00 €	50%	500,00 €	30%	300,00 €	20%	200,00 €
	Observatoire de la nappe	Administration du site internet et hébergement de la plateforme d'échange de données	1 500,00 €	50%	750,00 €	30%	450,00 €	20%	300,00 €
		Edition / diffusion des livrables : bulletin(s), rapport(s) annuel(s)	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	30%	900,00 €	20%	600,00 €
	Location	Matériel de métrologie	2 000,00 €	50%	1 000,00 €	30%	600,00 €	20%	400,00 €
	Total		48 500,00 €		24 250,00 €		13 350,00 €		10 900,00 €

			Coûts total	AERMC		CR PACA		SYMCRAU	
			€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC
INVESTISSEMENT	Suivi piézométrique	Sondes automatiques "pression - température" (X4)	8 000,00 €	50%	4 000,00 €	30%	2 400,00 €	20%	1 600,00 €
	Véhicule	Véhicule de terrain utilitaire	26 000,00 €	50%	13 000,00 €	0%	0,00 €	50%	13 000,00 €
	Observatoire de la nappe	Evolution de l'observatoire de la nappe	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	30%	3 000,00 €	20%	2 000,00 €
Total			44 000,00 €		22 000,00 €		5 400,00 €		16 600,00 €

AUTORISE la Présidente à signer la convention d'aide,

AINSI fait et délibéré à Salon de Provence, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.